

1

# SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION MULTIPLE DE LA VALLEE DU CAROL

6. PLACE CAROLANE 66760 LATOUR DE CAROL

TEL: 04.68.04.06.73 \* \* FAX: 04.68.30.29.23

[sivm-carol@wanadoo.fr](mailto:sivm-carol@wanadoo.fr)

PORTE-PUYMORENS

PORTA

LATOUR DE CAROL

ENVEITG

**CONSEIL SYNDICAL DU LUNDI 29/06/2015**

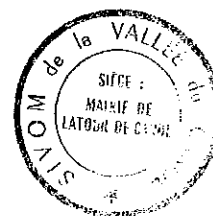
**MAIRIE DE PORTE-PUYMORENS 21H**

Présents : Porté-Puymorens: J. Sarda, D. Roboam

Porta: M.Hugon, L Calbet-Rey

Latour de Carol: A.Carréra, Ch.Puig

Enveitg: Ch.Torrent, J-F Casamitjana



- Ordre du jour:
- \* convention de passage au Foyer Magistérien
  - \* convention avec le Centre de Gestion pour le document unique
  - \* DM pour crédit budgétaire en M14
  - \* DM pour crédit budgétaire sur les admissions en non-valeur
  - \* renouvellement des contrats avec la Lyonnaise des Eaux
  - \* questions diverses

Assistent au Conseil Syndical : M.-P. Casellas, secrétariat

J. Courtec, service comptable

**Séance ouverte à 21h10**

✕ Monsieur Jean Ribot, Maire de Porté-Puymorens, souhaite la bienvenue aux membres du Conseil Syndical.

✕ Monsieur Jean Sarda, Président, soumet à approbation le compte-rendu du dernier Conseil Syndical du lundi 11 Mai 2015 à la mairie d'Enveitg.

Le compte-rendu ayant été diffusé à tous les membres du Conseil, ces derniers l'approuvent à l'unanimité.

**1. Convention pour une servitude de passage sur des terrains appartenant au Foyer Magistérien (Porta)**

Lorsque les travaux d'eau et d'assainissement ont été effectués sur l'ensemble de la Vallée, la Foyer Magistérien n'avait pas été raccordé.

Le raccordement sera réalisé très rapidement. La commune de Porta prendra les frais à sa charge.

Une convention de servitude de passage des canalisations doit être signée avec le propriétaire, conforme au modèle fourni par Maitre Margall.

Cette convention sera enregistrée auprès des Hypothèques par l'intermédiaire d'un notaire, les frais afférents seront pris en charge par la commune de Porta

Les plans de récolement de la servitude seront établis par la Mairie de Porta.

Vote: unanimité 8/8

**2. Convention avec le Centre de Gestion pour le document unique**

Une convention avec le Centre de Gestion pour le document unique sur les dangers encourus par les professionnels au travail doit être signée.

Les frais de signature de cette convention sont évalués à 0.10% de la masse salariale.

Le Centre de Gestion offre son concours pour la mise en place de ce dossier.

Vote : 8/8 unanimité



### **3. Décision modificative pour un crédit budgétaire**

Lors du dernier Conseil Syndical, ce dernier avait approuvé à l'unanimité la préadhésion à la Fédération des Entreprises Locales afin de transformer l'EPIC en SPL, plus adaptée au fonctionnement de la station de Porté-Puymorens.

Cette préadhésion payée dans un premier temps par le SIVM, sera remboursée par l'EPIC (environ 3000,00 euros). Une décision modificative doit être prise afin de créditer le budget de la M14 et permettre de faire face à cette dépense non prévue.

Vote : 8/8 unanimité

### **4. Décision modificative, crédit budgétaire pour les admissions en non-valeur**

Lors d'une récente réunion de travail avec M. le Percepteur, un certain nombre de factures impayées ont été admises en non-valeur pour un montant total d'environ 37.000 euros.

Le SIVM propose de rembourser cette somme en l'étalant sur 4 années, à hauteur de 10.000,00 euros par an.

Une décision modificative doit donc être prise pour faire face à ce remboursement de 10.000,00 euros.

Vote : 8/8 unanimité

### **5. Renouvellement des contrats AEP-EU-Captages**

Les contrats de maintenance des réseaux d'assainissement et d'entretien et maintenance des réseaux d'eau potable et des captages doivent être renouvelés au printemps 2016 (30 mars 2016).

Le Président propose de fixer la durée des nouveaux contrats à 3 ans afin d'harmoniser leur durée avec celle des anciens contrats déjà engagés et qui arriveront à terme en 2019 (STEP et usines de traitement).

Le processus de renouvellement de ces contrats devra être engagé dès la fin octobre.

Vote : 8/8 accord unanime

### **6. Questions diverses**



- \* modification de la délibération sur l'abaissement et le relevage des tampons RN20, l'Agence de l'Eau ne l'ayant pas acceptée.
- \* règlement de service : modification prévue de l'article 13
- \* réclamations déposées par certains abonnés au sujet de la facturation.
- \* branchement AEP chez un abonné de Brangoly.
- \* réclamation d'un usager de Latour de Carol à propos du déplacement de son compteur AEP par le prestataire de services.

**Séance levée à 22h**

